

Bien loin de craindre l'envahissement, ne devons-nous pas voir là un nouveau moyen d'expansion de l'influence française au Canada ?

Nos universités s'opposent à la création d'un bureau central d'examineurs. Une telle création n'aurait-elle pas pour effet d'exciter une noble émulation entre les différentes institutions du pays ? Quant à ce qui nous regarde particulièrement, nous, Canadiens-Français, nous n'avons peut-être pas de nos confrères anglais toute la considération que nous méritons. Pourquoi ? Parce qu'ils ne nous connaissent pas.

L'on nous offre une occasion de montrer notre force : pourquoi la refuserions-nous ? Ce n'est que par la lutte que nous gagnerons nos éperons. Que craignons-nous ? La richesse des institutions est-elle toujours un critérium de la science de leurs élèves ?

Que d'autres questions ne pourrions-nous pas étudier ? Le Bureau des Gouverneurs continuera-t-il longtemps encore à siéger alternativement à Québec et à Montréal ? Songeons à lui trouver une demeure permanente.

Qu'est devenue l'idée d'un Conseil de discipline ? Nous aurions certainement une création qui pourrait contribuer infiniment au maintien du niveau professionnel.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma bonne volonté, et mes meilleurs souhaits pour votre journal.

L. E. FORTIER, M. D.

LE CACODYLATE DE SOUDE EN LAVEMENTS CONTRE LA CHOREE DE SYDENHAM

Le cacodylate de soude n'a été employé jusqu'ici que dans le traitement de la tuberculose, de la leucémie et de la maladie de Basedow. Or, M. le docteur Garand, médecin des hôpitaux, vient d'utiliser avec succès cette médication chez 3 fillettes atteintes de chorée de Sydenham de moyenne intensité.

Ces petites malades, âgées de huit, de douze et de quatorze ans, reçurent durant deux périodes de quinze jours chacune des injections rectales avec 5 c.c. d'une solution de cacodylate de soude à 0.25 %, à la dose quotidienne d'une injection pen-